

REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **VEZIER** Stéphane, **VEZIER** Karine, **DECONIHOUT** Claude, **MARZIN** Jean-Michel, **PORTAIL** Reynald, **DEMARAIS** Sabrina, **DUDOUT** Karine, **GRAIN** Serge.

Absent(s) excusé(s) : **THULLIER** Anne-Sophie, **CARRE** Annie.

Absent(s) : **HOMO** Philippe, **HEBERT** Mickaël.

Procuration : Madame **CARRE** Annie donne procuration à Madame **LEMARCHAND** Eva.

Le Quorum est constaté.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme **PEPIN** Hélène est nommée secrétaire de séance.

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AU CHAPITRE 204 – CONDITIONS D'AMORTISSEMENT** 2660

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour toutes les collectivités quelle que soit leur catégorie démographique, d'amortir des subventions d'équipement versées.

En application des dispositions prévues à l'article L. 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par les collectivités (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public. Une délibération fixant la durée d'amortissement doit être prise.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement. Le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est alors débité par le crédit du compte 2804 « Subventions d'équipements versées » par opération d'ordre budgétaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer la durée d'amortissement pour la part versée à la Métropole Rouen Normandie pour les travaux de sécurisation et de revalorisation de la traversée du centre bourg pour un montant de 90 897.34€.

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (**10 Voix Pour**), de fixer la durée d'amortissement à 15 ans avec comme date de début d'amortissement l'exercice suivant celui du versement de la subvention, à savoir 2021 ; soit 6059.82€/an pendant 14 ans et 6059.86€ la dernière année.

**REMERCIEMENTS FOOTBALL DE LA BOUCLE DE SEINE ET AUX BENEVOLES** 2661

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de remercier le Football de la Boucle de Seine ainsi que 4 bénévoles qui ont été particulièrement actifs, et, sans qui la traditionnelle Saint Philibert aurait difficilement pu être organisée.

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**10 Voix Pour**) de verser une subvention exceptionnelle de 300€ au Football de la Boucle de Seine, et, d'offrir un repas aux 4 bénévoles.

**PARTICIPATION A LA RENTREE DES ELEVES DE 6<sup>ème</sup>** 2662

Madame le Maire fait un rappel sur les différentes options envisagées lors des précédents Conseils Municipaux (cartons fournitures collège Duclair, cartons fournitures préparées par la Mairie), et demande au Conseil Municipal de prendre une décision pour les élèves mesnillais partis au collège cette année.

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**10 Voix Pour**), d'offrir la possibilité aux familles de choisir entre une carte cadeau « sport » ou « culture » selon 2 tranches :

- 50€ pour un quotient familial supérieur ou égal à 500
- 70€ pour un quotient familial inférieur à 500.

Cette aide est attribuée à 6 mesnillais scolarisés en CM2 à l'école « Les Abeilles » durant l'année scolaire 2020-2021.

### **FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2021**

2663

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objectif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), à savoir soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale (hébergement d'urgence ou temporaire, formation au permis de conduire, ...) mais aussi assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

Les aides sont accordées suite à l'avis de deux Comités Locaux d'Attribution territoriaux, organisés par les Missions Locales auxquelles la gestion du FAJ a été confiée.

La commune a la possibilité d'abonder le FAJ en versant une contribution volontaire à hauteur de 0.23€ par habitant, soit une contribution de 144.67€ pour la commune. Cette participation permettrait non seulement d'abonder le FAJ et se traduirait par la représentation de la commune aux Comités Locaux d'Attribution.

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**10 Voix Pour**), de participer au Fonds d'aide aux jeunes et de désigner M. VEZIER Stéphane pour siéger au Comité Local d'Attribution.

### **ELECTION OU NON D'UN 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

2664

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de Madame MORILLE Catherine à compter du 04/06/2021, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire, l'élection ou non d'un 4<sup>ème</sup> adjoint avait été mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15/06/2021. Il avait été privilégié de surseoir à la décision afin de laisser le temps à la réflexion à chacun.

Elle rappelle les deux possibilités qui s'offrent au Conseil Municipal :

- Soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. En application de l'article L.2122-15 du CGCT, le conseil municipal étant incomplet, il faudra, au préalable, délibérer pour procéder à cette élection malgré l'incomplétude du conseil. Le Conseil Municipal pourra alors réélire au rang du démissionnaire.
- Soit de décider par délibération de limiter le nombre d'adjoints à trois en application de l'article L.2122-1 du CGCT.

**Après délibération**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (**10 Voix Pour**), de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

### **NOMINATION D'UN 4<sup>ème</sup> ADJOINT :**

Suite à la décision prise d'élire un 4<sup>ème</sup> adjoint, il est procédé à l'élection de ce dernier. Madame le Maire demande à l'ensemble des conseillers le nom des candidats.

Monsieur MARZIN Jean-Michel se déclare candidat.

Après vote :

- M. MARZIN Jean-Michel : 9 voix Pour – 1 abstention

Monsieur MARZIN Jean-Michel (9 Voix Pour – 1 abstention), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

## REPARTITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite aux démissions de Mesdames GUILBERT Valérie et MORILLE Catherine et à l'élection d'un 4<sup>ème</sup> adjoint, il est procédé à une nouvelle répartition des commissions communales et à la nomination des membres les composant. Par ailleurs, les délégués communaux au sein des syndicats intercommunaux sont désignés.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (10 Voix Pour), la composition de chaque commission comme suit :

### COMMISSIONS PRESIDEES PAR MME LEMARCHAND, MAIRE :

- **Budget et finances** : VEZIER Stéphane, VEZIER Karine, HEBERT Mickaël, DUDOUT Karine, THUILLIER Anne-Sophie.
- **Personnel communal** : VEZIER Stéphane, VEZIER Karine, DECONIHOUT Claude, MARZIN Jean-Michel.
- **Urbanisme et environnement** : VEZIER Stéphane, VEZIER Karine, DECONIHOUT Claude, THUILLIER Anne-Sophie.

### COMMISSION PRESIDEE PAR MME VEZIER, 2<sup>ème</sup> ADJOINT :

- **Jeunesse** : MARZIN Jean-Michel, DEMARAIS Sabrina, THUILLIER Anne-Sophie + Membres extérieurs

### COMMISSION PRESIDEE PAR M DECONIHOUT, 3<sup>ème</sup> ADJOINT :

- **Travaux/Sécurité routière/Electricité** : VEZIER Stéphane, HEBERT Mickaël, HOMO Philippe, GRAIN Serge + Membres extérieurs

### COMMISSION PRESIDEE PAR M MARZIN Jean-Michel, 4<sup>ème</sup> ADJOINT :

- **Gestion des Salles** : VEZIER Karine
- **Patrimoine, Culture, Activité économique et touristique, Festivité, Jardins fleuris, Décorations de Noël** : DUDOUT Karine, DEMARAIS Sabrina + Membres Extérieurs

### COMMISSION PRESIDEE PAR MME. LEMARCHAND ET M. PORTAIL :

- **Marais/Fossés** : VEZIER Stéphane, HEBERT Mickaël, HOMO Philippe, GRAIN Serge + Membres extérieurs.

### COMMISSIONS PRESIDEES PAR MME LEMARCHAND ET MME THUILLIER :

- **Action Sociale** : MARZIN Jean-Michel, HOMO Philippe, DEMARAIS Sabrina, DUDOUT Karine + Membres Extérieurs

### COMMISSIONS PRESIDEES PAR MME CARRE Annie, CONSEILLERE MUNICIPALE :

- **Communication/site internet** : MARZIN Jean-Michel.
- **Logement** : MARZIN Jean-Michel, DEMARAIS Sabrina.
- **Berges de la Seine – Prévention des inondations** : MARZIN Jean-Michel + Membres extérieurs

## STRUCTURES INTERCOMMUNALES

### **\*SDE 76 :**

1 titulaire : VEZIER Stéphane

1 suppléant : DECONIHOUT Claude

**\*Syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs :**

1<sup>er</sup> titulaire : VEZIER Stéphane

1 suppléant : MARZIN Jean-Michel

**\*Syndicat du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande :**

1 titulaire : VEZIER Stéphane

1 suppléant : THUILLIER Anne-Sophie

**\*SIVU :**

3 titulaires : HOMO Philippe, DUDOUT Karine, DECONIHOUT Claude

1 suppléant : DEMARAIS Sabrina

**\*Métropole :**

Conseillers communautaires : LEMARCHAND Eva, VEZIER Stéphane

**SIVU**

Madame le Maire fait un rappel de la situation : LOGEAL perçoit les loyers de la RPA de Jumièges, mais ne fait aucuns travaux, aucun suivi en contrepartie. Or, la résidence devient de plus en plus vieillissante, de nombreux frais sont à venir. Le montant des travaux a été estimé à 866 000€, et, LOGEAL a fait une proposition de rachat à 170 000€ concernant le terrain.

Le SIVU n'a actuellement aucun retour de la part de LOGEAL, malgré les relances.

Une prochaine réunion va avoir lieu le 11 octobre 2021.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Madame le Maire** fait part de plusieurs informations :

- Demande de M. CARPENTIER Jean : occuper la salle de la Vigne tous les mardis soir de 18h30 à 20h30 pour animer un collectif photos « JPG ». Plus de enseignements doivent être demandés auprès de M. CARPENTIER.
- Rappel concernant l'organisation des journées du patrimoine :

Samedi 18/09/2021 : Visite commentée du Marais Communal de 15h à 17h.

Dimanche 19/09/2021 : Visite libre de l'église Saint Philibert de 14h à 18h.

- Création de l'Association Culturelles Caux-Val-de Seine (A.C.C.V.S.) dont les statuts sont déposés à la mairie de Jumièges ayant notamment pour le but de rassembler des personnes intéressées par toutes questions culturelles, de produire des documents à cette fin, d'éditer des revues, brochures et livres dans le même but.

**Madame VEZIER Karine** dresse un bilan positif concernant la hausse de la fréquentation du centre de loisirs sur l'été 2021, et, félicite l'équipe d'animation pour son travail. Elle informe du remplacement de Mme FOLOPPE Stéphanie par le recrutement de Mme PITEREK Julie en contrat PEC.

**Monsieur DECONIHOUT Claude** fait part de sa demande aux employés communaux de procéder à l'entretien du cimetière à l'approche des journées du patrimoine.

**Monsieur VEZIER Stéphane** informe qu'une convention va être signée entre la Base de Loisirs Jumièges-Le Mesnil et le Football de la Boucle de Seine.

Les questions et informations diverses ayant été abordées, la séance est close à 21h00.

Le Maire,



Eva LEMARCHAND.

**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MESNIL SOUS JUMIEGES, sous la présidence d'Eva LEMARCHAND, Maire ;

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEMARCHAND Eva	PORTAIL Reynald	DECONIHOUT Claude
VEZIER Stéphane	DEMARAIS Sabrina	MARZIN Jean-Michel
VEZIER Karine	DUDOUT Karine	GRAIN Serge

Absents excusés : THUILLIER Anne-Sophie, CARRE Annie.

Absents : HOMO Philippe, HEBERT Mickaël.

Procuration : Madame CARRE Annie donne procuration à Madame LEMARCHAND Eva.

**Élection du 4ème adjoint**

Sous la présidence de Madame LEMARCHAND Eva, maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du quatrième adjoint.

**Élection du quatrième adjoint**

***Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....**0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....**10**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....**0**
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....**1**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....**9**
- f. Majorité absolue  
4 .....**6**